

# Rapport sur les Orientations Budgétaires ROB 2020

## Préambule

La loi NOTRE – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a créé le Rapport d’Orientation Budgétaire. Il constitue désormais la base à partir de laquelle se tient le Débat sur les Orientations budgétaires.

Ce document est une Etape obligatoire dans le cycle budgétaire de la Communauté de Communes en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, d’application immédiate, rappelle nos obligations en matière d’orientations budgétaires.

### **1. Le cadre légal.**

La tenue du Débat d’Orientations Budgétaires est obligatoire dans :

- Les Régions.
- Les Départements.
- Les Métropoles
- Les Communes de plus de 3 500 habitants.
- Les Etablissements publics administratifs.
- Les Groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants (le cas de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher).

### **2. Les objectifs.**

Le débat permet à l’Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.
- D’être informée sur l’évolution de la situation financière de la Communauté de Communes (y compris la dette).
- De débattre de la stratégie financière de la Communauté de Communes
- D’échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses, et de personnel,
- De présenter les objectifs en matière d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement et en matière de besoin de financement

### **3. Les modalités pratiques.**

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Il ne peut pas avoir lieu lors de la même séance que l'examen du Budget.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires fait l'objet d'un débat. **Une délibération du Conseil Communautaire prend acte que le débat s'est déroulé.**

Enfin, les orientations sont désormais obligatoirement transmises aux différentes communes membres de la communauté de communes pour information (et non pour délibération). De même, le rapport sur les orientations budgétaires est mis à disposition sur le site internet de la CCBVC.

# Introduction

## **1. Le contexte local.**

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher regroupe 15 Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : Athée sur Cher, Bléré, Céré la Ronde, Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray de Touraine, Courçay, Dierre, Epeigné les Bois, Francueil, La Croix en Touraine, Luzillé, Saint Martin le Beau et Sublaines.

Elle regroupe, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (base 2017), 21 858 habitants (population totale – source INSEE).

La Communauté de Communes exerce au 1<sup>er</sup> janvier 2020 tout ou partie des compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dans, les conditions de l'article L.211-7 du code de l'environnement
- Eau
- Assainissement des Eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Création et gestion des Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public afférentes
- Transports Scolaires
- Soutien aux associations d'aide à l'emploi
- Politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Tourisme
- Culture et Sport
- Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres
- Gendarmerie : Construction, entretien et gestion des immeubles abritant des locaux de services techniques, et des logements

- Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques
- Création d'une Zone de Développement de l'éolien
- Etude, Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique

En 2019 – Fin du budget REOM – Délégation de compétence « collecte » au SMICTOM d'Amboise au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Intégration des résultats du BA au budget principal en 2019 (conseil d'octobre 2019).

Impact sur le budget principal important.

En 2019, pour rationaliser l'existence des budgets fin au 31 12 2019 du BA « commerce de proximité » et intégration au budget principal au 01 01 2020

## **2. Le contexte économique global.**

La loi de finances pour 2020, publiée au Journal Officiel le 28 décembre 2019, prévoit une croissance générale de l'ordre de 1,3 % pour l'année (en volume).

Les chiffres prévisionnels de l'année 2019 (issus de la Loi de Finances pour 2019) sont les suivants :

- L'inflation : + 1,00 %
- Déficits publics : 2.2 % du PIB
- Dette publique : 98.7 % du PIB

(Chiffres issus du Ministère de l'Economie - [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr) « chiffres clés du PLF 2020 »).

# Etat des lieux des finances

## De la Communauté de Communes

Les derniers chiffres officiels des Comptes Administratifs sont ceux de l'année 2018, et nous pouvons faire une projection des résultats 2019 non encore établis.

### **1. Evolution des recettes réelles de la section de fonctionnement.**

Les recettes réelles sont celles hors amortissement, flux financiers entre le budget principal et les 7 budgets annexes déduits.

Cette rétrospective ne tient pas compte des budgets des zones d'activités qui sont spécifiques (les frais d'aménagement sont par exemple supportés en fonctionnement).

Nos recettes fiscales évoluent favorablement d'année en année. La croissance de nos recettes fiscales a été mesurée, enlevé l'impact favorable de l'instauration de la Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – 150 000 €) et de la Taxe de Séjour (70 000 €).

Attention ces deux taxes sont des recettes affectées à des dépenses spécifiques.

Une précision, la recette de TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) a chuté en 2019, passant de 78 153 € prévus à 53 451 €. En 2018, nous étions à plus de 90 000 € de recettes. Une demande a été formulée auprès des services fiscaux afin d'en connaître l'explication, voire de faire une vérification.

En 2019, nous notons une nouvelle baisse de la DGF. Les prises de compétences récentes ont permis, néanmoins, de limiter la baisse de la DGF, mais de manière moindre qu'escomptée.

L'attribution négative (charges transférées) augmente d'année en année en fonction des prises de compétences.

En 2019, nous avons bénéficié d'une nouvelle augmentation du montant de FPIC, part communautaire qui se monte à 183 330 €.

L'augmentation des produits des domaines et services correspond aux encaissements des recettes des services « petite enfance, enfance et jeunesse » mais aussi les facturations aux communes extérieures des prestations en voirie.

	2015	2016	2017	2018	2019 (prévisionnel)	évolution 2018/2019
<b>recettes fiscales (73)</b>	4 249 142,06	4 366 123,00	4 439 075,00	4 737 302,36	4 836 685,57	<b>2,10%</b>
<b>Fonds de péréquation - FPIC</b>	115 387,00	152 384,00	147 363,00	167 700,00	183 330,00	<b>9,32%</b>
<b>AC Négative</b>	9 638,02	198 408,70	270 840,36	300 481,92	298 879,18	<b>-0,53%</b>
<b>DGF</b>	1 241 169,00	1 123 840,00	1 066 834,00	1 021 981,00	1 016 644,00	<b>-0,52%</b>
<b>Dotations diverses (yc REOM, Voirie et TS) (74)</b>	1 327 211,58	1 207 500,11	1 254 169,09	1 398 037,00	1 480 631,98	<b>5,91%</b>
<b>REOM (70611)</b>	1 621 430,40	1 625 974,93	1 630 733,12	1 573 276,05	1 595 961,62	<b>1,44%</b>
<b>Produits du domaine et des services (Yc Bud An - 70-75)</b>	1 069 683,05	1 626 587,58	1 538 190,33	1 560 122,35	1 375 174,13	<b>-11,85%</b>
<b>produits exceptionnels (77) / atténuation de charges (013)</b>	3 754,52	13 790,05	18 411,84	81 292,00	76 090,04	<b>-6,40%</b>
	<b>9 637 415,63</b>	<b>10 314 608,37</b>	<b>10 365 616,74</b>	<b>10 840 192,68</b>	<b>10 863 396,52</b>	<b>0,21%</b>

## **2. Evolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement.**

Vous trouverez ci-après une analyse sur les dépenses réelles de la section de fonctionnement depuis 2014, du budget principal et des budgets annexes (à l'exception des budgets des zones d'activités).

Les principales évolutions récentes sont les suivantes :

- Augmentation des charges à caractère général avec les prises de compétences
- Augmentation des charges de gestion courante en raison de participation à des organismes extérieurs (dont le SDIS, SMO Val de Loire Numérique...).
- Participation nouvelle au SMICTOM d'Amboise
- Augmentation des charges de personnel: augmentation des effectifs, remplacement de plusieurs congés maternité, développement de nos compétences

Deux recettes affectées :

- La taxe GEMAPI : la recette a été décidée à hauteur de 150 000 € pour financer cette nouvelle compétence GEMAPI.

La gestion de la compétence se fait ainsi sur notre territoire :

- Vallée du Cher : création/adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au Nouvel Espace du Cher pour la gestion des Milieux Aquatiques
  - Vallée du Cher : Prévention des Inondations de compétence communautaire
  - Vallée de l'Indre : adhésion au SAVI – Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre pour la GEMAPI pour la Vallée de l'Indre (commune de Cigogné, Courçay et partiellement Athée sur Cher)
- La Taxe de Séjour qui finance les dépenses en matière de tourisme sur le territoire

	2015	2016	2017	2018	2019 (prévisionnel)	évolution 2018/2019
Reversement aux communes	1 959 853,54	1 643 412,99	1 465 361,75	1 425 239,33	1 440 743,55	1,09%
Reversement FNGIR	1 467 432,00	1 467 432,00	1 467 432,00	1 467 432,00	1 467 432,00	0,00%
Frais financiers (ensemble des budgets)	230 069,95	220 133,71	209 742,39	194 622,15	189 004,22	-2,89%
charges de personnel	559 941,41	967 743,03	1 084 528,86	1 181 331,66	1 280 330,27	8,38%
Charges à caractère général - B Principal	1 081 884,30	1 875 952,07	1 780 734,21	1 794 046,00	2 102 535,51	17,20%
Charges à caractère général - B REOM	1 644 249,90	1 705 673,03	1 803 075,61	1 867 298,06	823 814,77	-55,88%
Charges à caractère général - B TS	535 052,74	-	-	-	-	#DIV/0!
Charges à caractère général - B SCM Voirie	-	268 966,52	416 548,50	384 571,04	433 965,46	12,84%
Charges à caractère général - B Bâtiments	20 332,55	7 353,00	9 837,05	6 318,20	7 094,66	12,29%
Charges de gestion courante	912 609,19	1 124 601,47	1 465 413,16	1 527 097,00	2 517 765,41	64,87%
Charges exceptionnelles	-	-	-	85 118,00	17 152,29	-79,85%
	<b>8 411 425,58</b>	<b>9 281 267,82</b>	<b>9 702 673,53</b>	<b>9 933 073,44</b>	<b>10 279 838,14</b>	<b>3,49%</b>



# Budget Principal 2020

## 1. Fonctionnement : recettes et dépenses.

### a. Recettes de Fonctionnement.

**Les recettes fiscales** de la CCBVC devraient être en évolution favorable pour l'année 2020.

La Communauté de Communes perçoit tout ou parties des taxes suivantes :

- CFE - Cotisation Foncière des Entreprises.
- CVAE – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
- TASCOM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales.
- IFER<sup>1</sup> - Canalisation de Gaz.
- IFER - Transformateurs électriques.
- IFER - Stations Radioélectriques.
- IFER - Stockage de Gaz.
- Taxe d'habitation.
- Taxe Foncière - propriétés non bâties (PNB).
- Taxe Foncière - propriétés bâties.
- Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.
- FPIC – Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.
- Taxe de Séjour
- Taxe GEMAPI

L'évolution se fera essentiellement par :

- Une augmentation des bases prévisionnelles de Taxe d'Habitation.
- Une stabilisation du FPIC.
- Une augmentation de nos recettes CVAE pour 2020 (plus de 700 000 € contre 613 000 € en 2019).

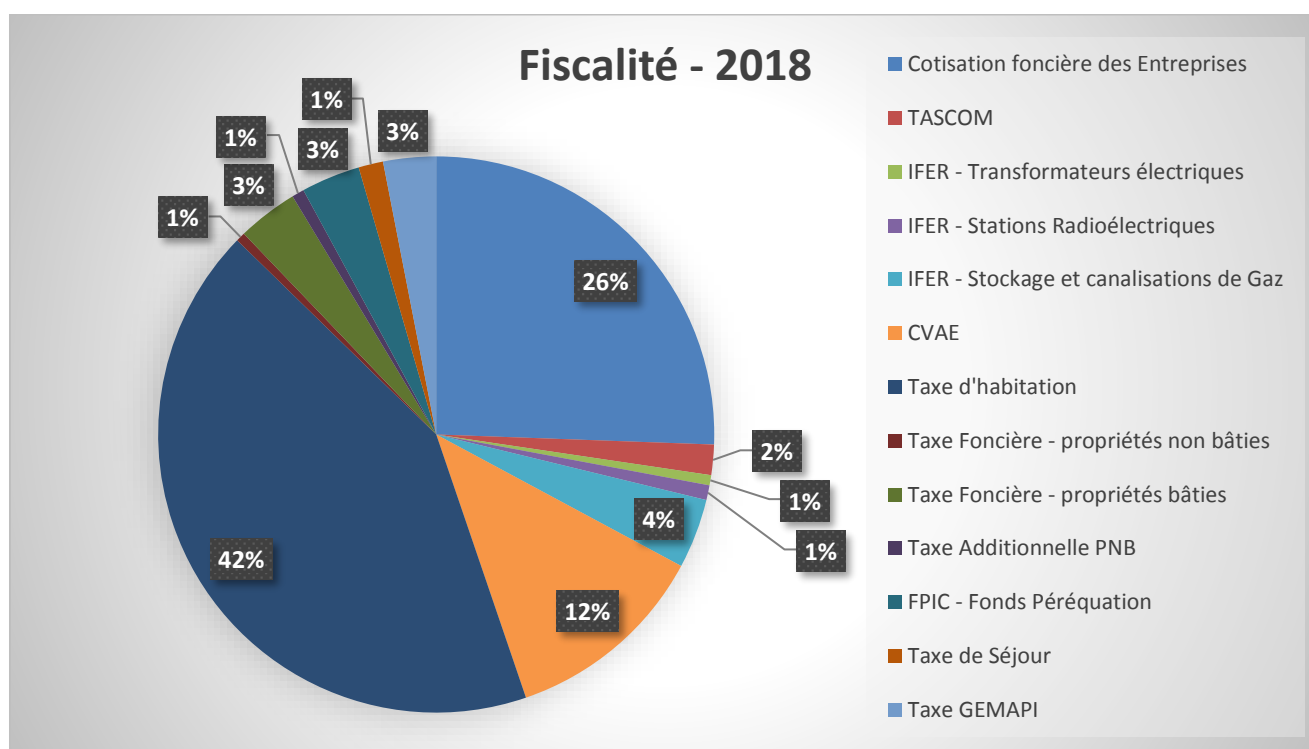
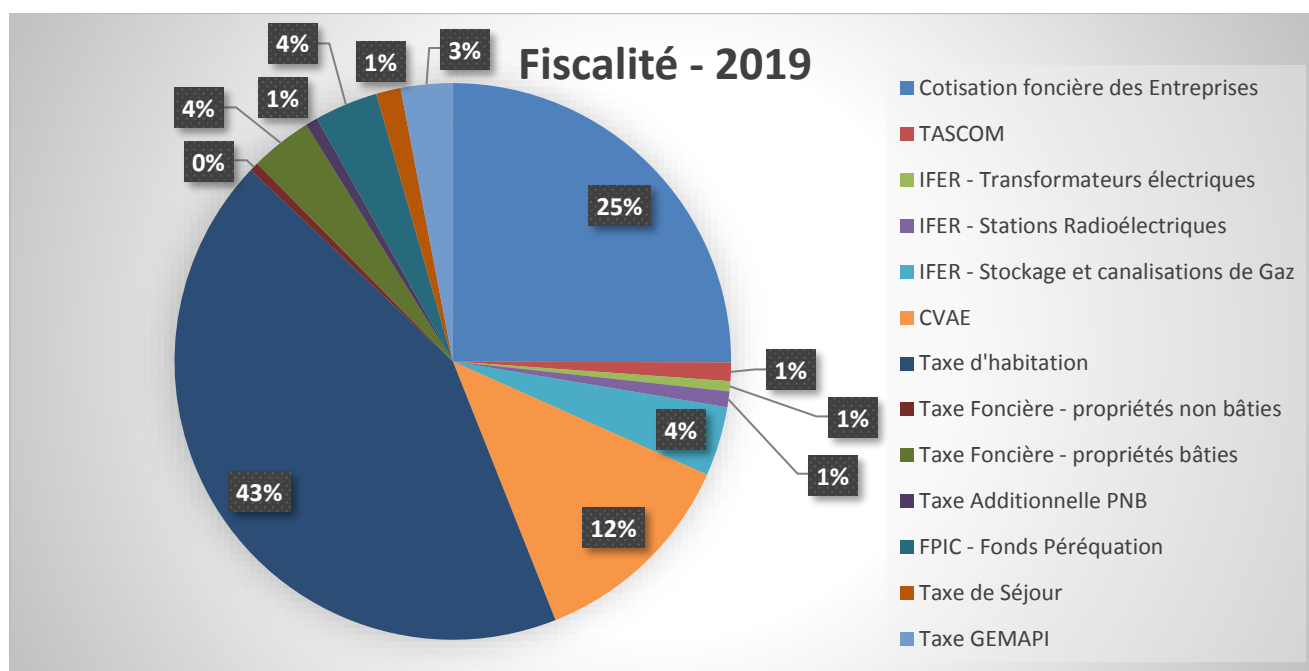
Taxes	Bases Notifiées 2017	Taux	Recettes
CFE	5 294 300 €	23.17 %	1 226 689 €
Taxe Habitation	23 213 000 €	8.80 %	2 042 744 €
Taxe Foncière – Bâti	16 801 000 €	1 %	168 010 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 114 000 €	2.34 %	26 067 €

Taxes	Bases Notifiées 2018	Taux	Recettes
CFE	5 400 000 €	23.17 %	1 251 428 €
Taxe Habitation	23 651 000 €	8.80 %	2 081 288 €
Taxe Foncière – Bâti	17 227 000 €	1 %	172 270 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 123 000 €	2.34 %	26 278 €

Taxes	Bases Notifiées 2019	Taux	Recettes
CFE	5 378 000 €	23.17 %	1 246 080 €
Taxe Habitation	24 361 000 €	8.80 %	2 143 768 €
Taxe Foncière – Bâti	17 822 000 €	1 %	178 220 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 118 000 €	2.34 %	26 160 €

<sup>1</sup> IFER – Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

La répartition des recettes 2019 est représentée sur le graphique ci-après et devrait rester équivalente pour l'année 2020.



La taxe d'habitation représente environ 43 % de nos recettes fiscales en 2019. Sa part est stable au sein des recettes de la CCBVC. L'impact de la réforme en cours de la Taxe Habitation n'est pas à ce jour mesurable, mais une compensation est prévue par l'Etat. Nous percevons sur Bléré la Taxe Habitation sur les logements vacants que la ville a instauré depuis 2018.

Le Conseil aura à adopter un taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour 2020 ainsi que le taux de Taxe d'Habitation. De même, il faudra déterminer le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et les Taxes Foncières sur les propriétés Bâties. Les bases 2020 devraient nous parvenir d'ici à la fin mars mais les taux devront être votés avec le vote du budget prévu fin février.

Début 2020, le conseil devra délibérer sur le montant de Taxe GEMAPI sollicité pour 2020.

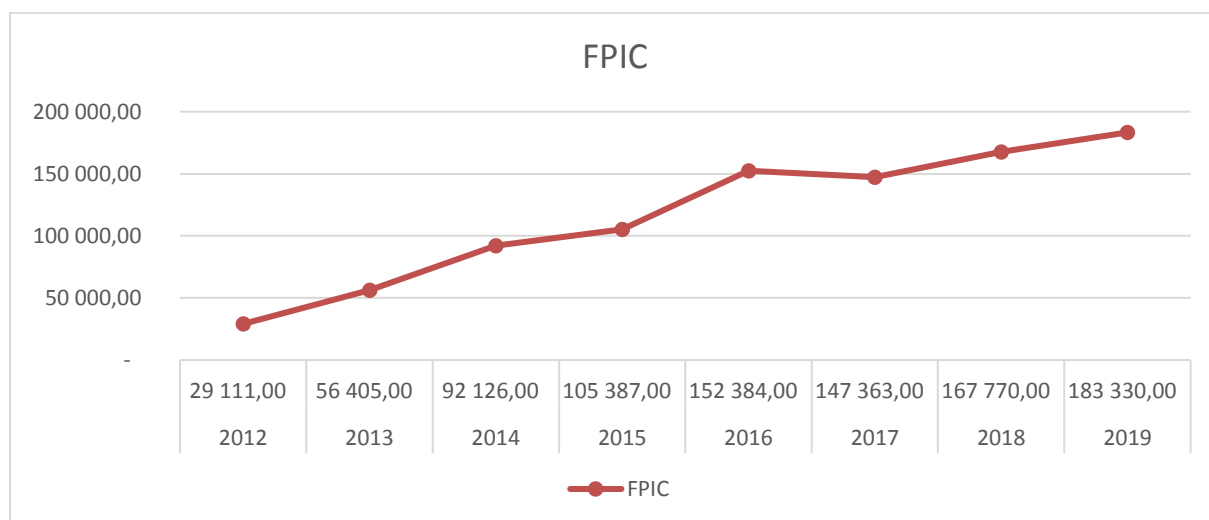
Enfin, la CCBVC a instauré la Taxe GEMAPI et la Taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui sont intégrées dans le graphique.

Ces taxes ont la particularité d'être des recettes affectées c'est-à-dire que leur objet est clairement identifié :

- Taxe de séjour doit servir à financer les actions touristiques du territoire (y compris le fonctionnement de l'office de tourisme) – pour mémoire, le subventionnement à l'office de tourisme est supérieur à 100 000 € par an
- Taxe GEMAPI doit servir à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Le financement du NEC (participation financière et mise à disposition de locaux, et le SAVI). Les couts sont en augmentation sur 2020.

Depuis 2012, la Communauté de Communes perçoit également le FPIC, réparti entre la CCBVC et ses Communes membres. Nous appliquons tous les ans la répartition de droit commun. Pour 2020, nous comptons sur une stabilisation.

Il s'agit de la péréquation horizontale.



Enfin, depuis 2009, la Communauté de Communes a institué la Taxe Annuelle sur les Friches commerciales. La recette 2019 est d'environ 1 000 €.

L'attribution de compensation négative sera inscrite pour les Communes passant en négatif dans leurs attributions de reversement de taxe professionnelle. Ce montant est en augmentation.

Les **dotations** (DGF) devraient sensiblement diminuer sur l'année 2020 par rapport à 2019. Notre CIF – Coefficient d'Intégration Fiscal - devrait augmenter avec les prises de compétences et les transferts de charges afférents, ce qui limite l'impact de la baisse. L'impact de la prise de compétence Assainissement se fera sur 2021.

La notification aura lieu courant mars ou avril (selon le site Internet de la DGCL – Direction Générale des Collectivités Locales).

Pour information, le Coefficient d'Intégration Fiscale de notre communauté de communes est de 0,337811 (moyenne des Communautés de Communes : 0,372909 – fiche DGF 2019).

Les dotations de compensation de taxe d'habitation, taxe professionnelle, et de taxe foncière devraient évoluer également, mais sans en connaître les montants pour le moment (montants disponibles en même temps que la fiscalité). Leur variation est difficilement prévisible mais généralement à la baisse.

Les **subventions** sont attendues :

- Du Conseil Départemental (environ 30 000 € par an au total) pour :
  - o Nos actions culturelles
  - o La gestion des Multi-Accueils
  - o Le Relais Assistants Maternels (RAM)
- De la Région Centre Val de Loire pour la saison culturelle communautaire.
- De la CAF d'Indre et Loire :
  - o Contrat Enfance Jeunesse pour les Multi-Accueils, les ALSH, l'accueil jeunes, et le RAM intercommunal (environ 200 000 euros).
  - o FAAL et PSO pour l'ALSH communautaire multisite géré en gestion directe.
  - o Les aires d'accueil des Gens du Voyage (Allocation Logement Temporaire).
- De la MSA pour les structures « petite enfance, enfance et jeunesse ».
- De l'Etat pour la mise en œuvre de la MSAP – Maison de service au Public
- De l'ANAH pour l'animation de notre première OPAH

Le Cher draine également des subventions de partenaires et nous essayons de développer le sponsoring. En 2019, le sponsoring était supérieur à 10 000 €.

D'autres subventions pourront être sollicitées sur des actions spécifiques, par exemple dans le cadre de Leader (aides européennes) via le Pays Loire Touraine. Il est à préciser que nous sommes dans l'attente de versement de subventions Leader.

Les **produits des services et du domaine** devraient croître par rapport aux années précédentes, avec l'impact de la REOM incitative qui est désormais retracée sur le budget principal (suppression du budget annexe). La REOM, en année pleine apporte une recette supérieure à 1 500 000 €.

Les autres recettes des services sont les suivantes :

- Stationnement sur les aires d'accueil des Gens du voyage (10 000 €)
- Ventes des récupérateurs d'eau y seront inscrites.
- Recettes des deux Multi-Accueils, de la micro crèche, des ALSH multisites communautaires, et de l'ALSH situé à Bléré, et Accueil Jeunes communautaire.
- Les recettes de la piscine devront être prises également en compte, mais avec toujours une incertitude quant à leur montant (interdépendance avec la météo). Une recette de 20 000 € devrait être inscrite au Budget Primitif.
- Les recettes liées à la saison culturelle avec quelques spectacles payants :
  - o Théâtre d'Impro à Civray de Touraine en lancement de la saison (7 mars 2020)
  - o Les Divas du Jazz au centre Lorin de la Croix à La Croix en Touraine le 13 mars 2020

Par ailleurs, les budgets annexes SCM Voirie, Eau potable et Assainissement des Eaux Usées rembourseront les salaires des personnels qui y sont affectés. En effet, tous les agents de la CCBVC sont rémunérés sur le budget principal.

Nous prévoyons les recettes relatives aux mise à disposition de biens, de matériels et de personnels aux communes membres et à diverses entités (GDA, NEC, etc.), et les remboursements divers (notamment par nos locataires).

Enfin, les ventes de Cartes de Transports Scolaires seront prévues.

Les **produits de gestion courante** restent importants en volume. Ils regroupent essentiellement les loyers perçus par la Communauté de Communes, et les remboursements divers (charges récupérables).

Le principal loyer perçu provient de la Gendarmerie Nationale (217 416 € par an).

Dans ce même article, nous percevons les loyers de certains Commerces de proximité (non individualisés en budget annexe), les loyers des 30 hectares que notre Communauté possède sur la Commune de Sublaines, et aussi le loyer du bar de la piscine.

Le centre d'affaires « BVC Emergence » : les recettes se font sur le budget général de la communauté de communes. En 2019, les loyers ont été de 19 410 € HT.

Enfin, seront prévues en recettes les quote-part d'amortissement des subventions d'investissement perçues et quelques produits exceptionnels (remboursement des assurances par exemple).

## b. Dépenses de fonctionnement.

Les **charges à caractère général** (011) devraient progresser par rapport aux inscriptions budgétaires 2019, notamment du fait de la montée en charge de certains équipements et services communautaires.

Nos installations et bâtiments sont nombreux et demandent beaucoup de petits entretiens :

- Complexes sportifs,
- Piscine,
- Gendarmerie,
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Crèches et multi accueil,
- ALSH et Accueil jeunes
- Siège social,
- Commerce et bâtiment d'activités (y compris BVC Emergence)
- Offices de tourisme, etc.

Les charges courantes augmentent et il faudra prévoir une augmentation cette année encore : équipements plus nombreux et fournitures plus chères (gaz, électricité notamment).

La mise en place de groupements de commandes tendent à stabiliser les dépenses.

Les prestations de services (article 611) sont nombreuses :

- Piscine communautaire : entretien de la partie hydraulique et technique, gestion de la surveillance aquatique
- Contrats d'entretien et de maintenance des bâtiments, contrôles périodiques,
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Gestion des crèches situées à Athée sur Cher, Bléré et Francueil,
- ALSH de Bléré et Accueil jeunes multisite communautaire – Nouveau marché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en augmentation pour tenir compte de l'augmentation de la capacité de l'ALSH de Bléré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de l'ouverture du pôle jeunesse à St Martin le Beau.
- Prestations de restauration pour nos ALSH
- Suivi et animation de l'OPAH,

Plusieurs marchés devront être lancés ou relancés en 2020 comme notamment :

- La gestion hydraulique et technique de la Piscine communautaire
- Les contrats d'assurances

L'entretien des espaces verts et les dépenses de nettoyage des locaux représentent une part significative des charges à caractère général. L'entretien atteint près de 100 000 € par an. Un nouveau contrat d'entretien des bâtiments (ménage) débute en mars prochain, diminuant les coûts relatifs à ce poste.

L'entretien des bâtiments communautaires sera prévu au budget (50 000 € par an).

En 2019, nous avons octroyé la DSP relative aux Aires d'Accueil des Campings Cars à l'entreprise Camping-Car Park. La mise en œuvre des aires se fera en 2020.

**Jour de Cher** sera l'événement festif de l'été pour notre communauté de communes. La date du 18 juillet a été retenue. Le Conseil Communautaire a décidé d'affecter un budget

exceptionnel à la cinquième édition de ce programme. Des subventions ont été sollicitées pour mener à bien cette 5<sup>ème</sup> édition, et notamment nous travaillons sur le sponsoring.

La saison culturelle (adoptée en septembre dernier) sera également inscrite au Budget Primitif. Il s'agit de la 17<sup>ème</sup> saison communautaire.

Les frais SACEM, SACD seront désormais repris dans ce chapitre également (autres taxes).

Les communications de la CCBVC seront prévues au Budget Primitif : publications papier, invitation, frais postaux et de télécommunications. Des communications spécifiques seront programmées dans le cadre du développement économique (Zones d'activités), de BVC Emergence, du tourisme et des services à la population.

Plusieurs moyens de communication sont mis en œuvre.

Un Budget est affecté tous les ans pour « l'Indre à Vélo » pour l'animation, le suivi et la communication de l'itinéraire. Une négociation est en cours afin de diminuer les coûts pour notre communauté de communes. Des travaux de mise à jour de la signalétique de l'itinéraire seront prévus en investissement (l'itinéraire a 10 ans).

Les dépenses de fonctionnement de l'ALSH situé à St Martin le Beau seront prévues au Budget Primitif (pour mémoire, il s'agit de l'ALSH que nous gérons en régie directe, avec ses antennes à la Croix en Touraine et Luzillé) : alimentation (repas du midi), sorties, etc. nous maintenons le budget malgré une forte augmentation de la fréquentation de nos structures.

Nous prévoyons les sommes nécessaires aux publications d'appel d'offres, et aux groupements de commandes que nous engagerons.

La communauté de communes s'acquittera des coûts d'adhésion à différentes associations : Association des Maires d'Indre et Loire, ADcF, Association Française de randonnées, Association AGriTourainEnergie.

La cotisation à l'ALEC sera inscrite (environ 24 100 €).

L'adhésion au GIP RECIA sera également inscrite pour respecter notre obligation en matière de RGPD (environ 25 000 €).

Les dépenses Intramuros devront être prévues (application mutualisée avec les communes de partage de l'information).

L'ouverture de la MSAP au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraîne une organisation de l'accueil dans les services communautaires pour répondre aux demandes des administrés.

En chapitre **charges de personnel** (012), il faut prévoir une augmentation du chapitre par rapport à la dépense 2019.

Tout d'abord, les charges patronales ont augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que les conséquences statutaires sur les salaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 15 agents ont été repris dans le cadre des transferts de compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées ». Ces agents sont rémunérés sur le budget principal et les budgets annexes remboursent les quotes-parts afférentes. Le cout est estimé à environ 700 000 €. Plusieurs recrutements devront être envisagés pour structurer ces services, et/ou accompagner les départs futurs d'agents en retraite (4 agents concernés d'ici 2021).

En 2020, plusieurs mouvements vont avoir lieu :

- Service voirie :

Le service est en cours de structuration pour remplacer les personnels partis en 2019. Les deux postes seront remplacés.

- Services administratifs : le recrutement d'un poste administratif devra être prévu et un départ en retraite est programmé.
- Service ALSH : Ce service compte 14 postes permanents qui sont majoritairement mutualisés avec les communes. Les effectifs agents sont assez stables.

La mutualisation des personnels entre la communauté de communes et les communes membres semble une solution intéressante pour faciliter les recrutements. La CCBVC recrute les agents et les communes remboursent au prorata des heures faites pour elles.

Au regard des charges générales, nous sommes en dessous des autres communautés de communes. Il faudra étoffer l'équipe de la communauté de communes. Le transfert de compétence s'accompagne normalement de transferts de personnels.

La communauté de communes emploie désormais 59 personnes en emplois permanents. *Le salaire moyen est de 2 017.89 € bruts mensuels, le salaire médian de 1 963.72 € bruts mensuels (salaire égalisé sur des Equivalents temps pleins).*

Les personnels disposent des éléments de rémunération suivants :

- Chèques restaurant d'une valeur faciale de 6,10 € (un par jour entier travaillé maximum) – participation de la CCBVC à 50 % (en recettes de fonctionnement)
- Bons d'achat d'une valeur de 100 € par an pour tout agent avec 6 mois d'ancienneté au 31 décembre de l'année (titulaire et contractuels)
- Participation à la mutuelle d'une valeur de 20 € par mois (bruts)
- Participation au maintien de salaire de 20 € mensuels (bruts)
- Le **RIFSEEP** ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel avec les deux parts (IFSE mensuellement, et CIA semestriellement)

En 2020, nous souhaitons favoriser l'intégration des personnels des services des eaux de l'assainissement, et continuer le développement de la mutualisation des agents avec les communes membres et des syndicats.

Pour finir, en annexe est fourni le Rapport annuel sur l'égalité Femme-Homme qui devra faire l'objet d'une présentation spécifique et d'une délibération communautaire.



En chapitre 65 (**Charges de Gestion Courante**), les dépenses augmenteront en 2020.

Les redevances pour concessions diverses : Site Internet, droit de logiciels sont importantes et seront prévues au Budget Primitif.

Les indemnités de fonction seront inscrites ainsi que les cotisations afférentes.

En vertu de la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, article 92, un état présenté en euros des indemnités versées de toute nature aux élus de la communauté de communes doit être indiqué. Vous trouverez dans le tableau synthétique ci-dessous les données chiffrées pour l'année 2019 :

Indemnités brutes	123 390,59 €
Cotisation Retraites	8 506,65 €
Autres cotisations sociales	17 211,83 €
Frais de formation	- €
Frais annexes	- €
<b>TOTAL</b>	<b>149 109,07 €</b>

Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à (environ 500 000 €) :

- Office de Tourisme Autour de Chenonceaux – Vallée du Cher
- Réseau Entreprendre – Val de Loire (REVL – 7500 €)
- Mission Locale Loire Touraine (17 706 € annuels)
- Centre Socio culturel de Bléré pour le RAM intercommunal.
- Club loisirs et Culture d'Athée sur Cher (ALSH Athée sur Cher).
- CISPEO – petite Enfance pour l'action Bout Chou Services.
- Familles Rurales pour des enfants de Céré la Ronde.
- Puzzle pour un ALSH des enfants de Cigogné et Courçay.
- 4 associations des Ecoles de Musique
- ASHAJ – Association pour l'Habitat des Jeunes (ex FJT) pour les logements de secours.

La CCBVC a adhéré à l'ADAC (Association d'Aide aux Collectivités) en 2009. Le coût est de 0,50 euros par habitant. Ce montant augmentera de 0.20 euros par habitant en 2020.

La CCBVC a délibéré sur le principe de la délégation de l'animation du site Natura 2000 ZPS Champagne à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine.

Les participations au Pays Loire Touraine et au SCOT ABC sont identifiées. Les montants 2019 ne nous ont pas été notifiés à ce jour.

Néanmoins, le Syndicat Mixte du SCOT ABC nous a informé d'une augmentation de la participation pour 2020 (orientations budgétaires du syndicat).

La communauté de communes de Bléré Val de Cher a adhéré, en 2017-2018, à plusieurs syndicats mixtes :

- Val de Loire Numérique (cotisation 2019 d'environ 8 000 €)
- Nouvel Espace du cher (Cotisation prévisionnelle 2020 en hausse de 50 % par rapport à 2019 – 104 000 € environ en 2019)
- Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre - SAVI (cotisation 2019 d'environ 8 000 €)

- Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Lochois (1 000 € par an maximum)

Les participations à ces syndicats devront être inscrites au budget.

Les admissions en non-valeur seront identifiées notamment pour la redevance des déchets ménagers.

La plus grosse dépense du chapitre sera la participation au SMICTOM d'Amboise. Il s'agit du reversement de la REOM collectée. Les premiers indices pour 2020 laisse à penser que le cout sera supérieur à la somme budgétée en 2019, afin de couvrir la collecte en porte à porte, la collecte en déchetterie, la collecte des PAV et le traitement de l'ensemble (incinération, recyclage, etc.).

Ce chapitre budgétaire identifiera les aides financières accordées aux budgets annexes des Zones d'activités et Ateliers Relais. Ces sommes sont budgétées afin de couvrir les remboursements en capital des emprunts des zones.

De même, ce chapitre retracera le versement au budget annexe SCM Voirie des anciennes cotisations des communes désormais retenues dans le cadre des attributions de compensations. La somme sera versée au budget annexe, et la répartition entre les Communes sera respectée en fonction des participations de chacune des communes.

Ce chapitre retracera le reversement au Conseil Régional des droits d'inscription des enfants au transport scolaire (versement en fin d'année scolaire pour l'année écoulée). Cette somme s'amenuise en raison de la reprise partielle de la gestion par la Région et des inscriptions en ligne.

Les remboursements de mise à disposition de bâtiments par les communes membres (ALSH essentiellement) seront inscrits.

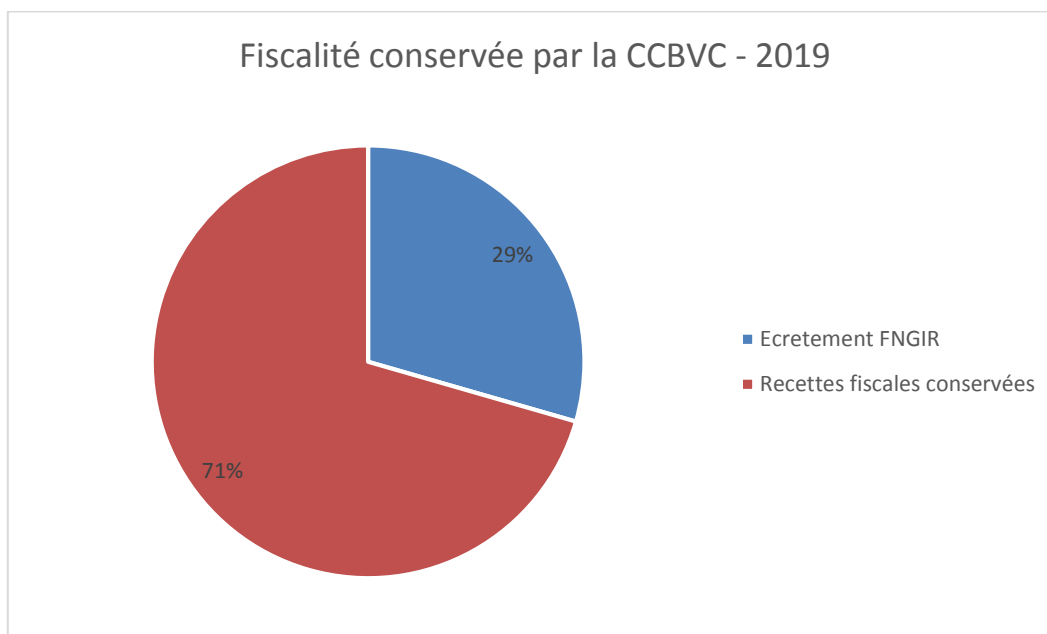
Enfin, la dépense SDIS sera prévue. Il s'agit d'une nouvelle dépense pour la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour la somme de 260 732 €. Les participations 2020 seront de 265 786 € (augmentation de 2 %) répartis comme suit :

	<b>SDIS</b>
<b>Athée sur Cher</b>	21 791
<b>Bléré</b>	84 389
<b>Céré la Ronde</b>	18 011
<b>Chenonceaux</b>	7 949
<b>Chisseaux</b>	7 279
<b>Cigogné</b>	3 833
<b>Civray de Touraine</b>	18 288
<b>Courçay</b>	8 216
<b>Dierre</b>	5 202
<b>Epeigné les Bois</b>	3 707
<b>Francueil</b>	11 940
<b>La Croix en Touraine</b>	26 286
<b>Luzillé</b>	8 730
<b>St Martin le Beau</b>	37 892
<b>Sublaines</b>	2 273
	<b>265 786</b>

**L'Attribution de Compensation** représente une des parts les plus importantes des dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la part de fiscalité professionnelle reversée par la Communauté de Communes à ses Communes membres.

**L'écrêtement au titre du FNGIR<sup>2</sup>** – Il s'agit désormais de la seconde plus grosse dépense de fonctionnement de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher. Elle est imputable à la réforme de la taxe professionnelle. Selon les nouvelles modalités, la CCBVC a été bénéficiaire de la réforme. Ainsi, afin de limiter les impacts de cette réforme, la CCBVC subit un écrêtement de ses recettes fiscales.

L'écrêtement s'est stabilisé depuis 2014 à 1 467 432 € et cette somme sera prévue au Budget Primitif 2020.



**Les autres écrêtements :** L'Etat nous demande désormais de budgéter les sommes afférentes à des écrêtements de taxes diverses, qui devront être prévues au BP 2019, selon les notifications reçues. En 2018 et 2019, cela a été le cas, avec, par exemple, un écrêtement de TASCOM.

Le reversement de la part départementale de la Taxe de Séjour (10 %) sera prévu.

**Charges financières :** elles seront inscrites au budget pour tenir compte des remboursements d'intérêts d'emprunt de la dette, ainsi que des frais de lignes de trésorerie (si besoin).

**Charges exceptionnelles :** a priori, aucune charge exceptionnelle n'est identifiée mais il sera prévu une petite somme au titre de l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

Enfin, les **amortissements** devront être pris en compte.

---

<sup>2</sup> FNGIR – Fond National de Garantie Individuelle de Ressources

## **2. Investissement : dépenses et recettes**

### **a. Accueil des Gens du Voyage :**

#### Aires d'accueils (Saint Martin le Beau & Chisseaux) – OP103

Les aires d'accueil ont été ouvertes en 2007. Des travaux de remise en état ont été réalisés en 2019 sur l'aire de St Martin le Beau.

La somme de 10 000 € sera inscrite pour l'étanchéité de l'aire de Chisseaux et autres travaux.

Une réflexion est en cours sur le terrain de repli qui existe sur Bléré.

#### Terrains familiaux d'accueil des Gens du Voyage – OP50

Il s'agit de répondre à l'obligation de réaliser 4 terrains familiaux sur le territoire de la CCBVC. La ville de Bléré a délibéré afin de proposer un terrain.

La CCBVC, en parallèle a recruté un bureau d'études afin de mener une Maitrise d'œuvre urbaine et Sociale (MOUS) pour mener à bien ce dossier dont le coût est de 53 148 € TTC (nous avons déjà payé une partie de l'étude)

Plusieurs familles de voyageurs ont déjà adressé leur demande à la CCBVC.

En 2020, nous aurons les premières dépenses liées à la réalisation de ces terrains.

Pour mémoire, nous avons l'obligation de lancer l'opération avant fin 2019, et de réaliser les terrains en 2021 au plus tard.

### **b. Signalétique des équipements – OP17**

Les travaux de signalétique seront menés en 2020 conformément au marché signé en 2018. Il s'agit de mettre en place la signalétique des locaux non encore équipés, de rénover certaines signalétiques, et de respecter notre obligation en matière d'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité).

Les sommes à prévoir seraient d'environ 50 000 €.

### **c. Gendarmerie – OP28**

Une demande de sécurisation du chenil a été faite par le vétérinaire de la gendarmerie nationale. Le coût est estimé à 8 000 €. Nous avons récemment été enjoins de faire ces travaux.

De plus, le remplacement des chauffe-eaux des logements doit être effectué (ceux-ci percent les uns après des autres). Le coût du remplacement est estimé à 20 000 €.

### **d. Boucles Cyclables et Chemins de Randonnées - OP31**

Des crédits seront prévus pour des jalonnements de boucles et chemins de randonnées, ainsi que pour la réimpression de plaquettes de promotion.

Pour l'Indre à Vélo, l'itinéraire a été expertisé en 2018, y compris son antenne vers Chenonceaux. Des travaux de jalonnement se sont déroulés en 2019.

Des travaux de mise à jour du jalonnement seront prévus en 2020 pour les autres boucles.

De plus, dans le domaine des boucles de randonnées pédestres, après le diagnostic réalisé par la fédération, le coût d'investissement à prévoir sur 2020 est de l'ordre de 60 000 € subventionnés par le Département voire Leader.

### **e. Siège Social – OP106**

Des travaux ont été engagés en 2019 pour la mise en place de la climatisation dans les étages. La fin des travaux est programmée en 2020 et quelques petits travaux divers.

#### **f. Office de Tourisme – Chenonceaux – OP39**

L'étude de solidité des planchers de l'office de tourisme situé à Chenonceaux a été rendue en fin d'année. En fonction de cette étude, des petits travaux seront programmés, notamment pour les poutres.

D'autres réflexions sont en cours sur cet office. L'ADAC a été missionnée pour mener à bien une étude de réfection du bâtiment.

#### **g. Bâtiments d'activités & Commerces de proximité –**

##### Epeigné-les-Bois – OP24

Des travaux seront prévus sur le commerce d'Epeigné-les-Bois afin de respecter l'ADAP, et pour mettre aux normes la salle de restaurant.

Le coût est estimé à moins de 5000 € y compris pour les menuiseries extérieures.

##### Civray de Touraine – OP47

Une seconde phase de Travaux de remise en état des toitures notamment (surtout l'étanchéité) doit être inscrite. Les bâtiments ont 15 ans. Le somme à prévoir est de 20 000 € HT (y compris pour une éventuelle sécurisation du silo à farine).

##### Cigogné – OP902 & Chisseaux – OP904

Auparavant identifié sur le budget annexe « Commerces de proximité » désormais dissout, il convient de prévoir des dépenses de mise aux normes avant réouverture (location-gérance actée lors des précédents conseils).

Le remplacement de la couverture du Commerce de Cigogné devra être étudiée.

##### Luzillé – OP16

Le bâtiment est désormais vacant et l'appel à candidature est resté sans réponse. Un courrier de la commune nous est parvenu et il conviendra de trouver un avenir à cet espace.

##### La Croix en Touraine – (nouvelle opération)

La commune sollicite la CCBVC pour la création d'une boulangerie pâtisserie sur la commune. En effet, suite à la fermeture de la boulangerie et l'absence de porteur de projet, il a été constaté une carence.

L'étude de faisabilité économique de la CMA s'est révélée favorable et l'ADAC a été missionnée pour estimer la faisabilité technique et financière du bâtiment identifié.

##### BVC Emergence – Extension – OP107

Le bâtiment BVC Emergence (Centre d'affaires) a été réalisé en 2018. La partie ancienne n'a pas été réhabilitée à ce jour.

Une réflexion est en cours afin de procéder à cette réhabilitation. L'ADAC a été mandatée.

#### **h. Aires de Camping-Car – OP43**

Le développement d'aires de camping-car est une nécessité pour les années à venir. Ainsi, la programmation et le développement d'aires seront inscrits en 2020.

3 aires seront prévues au Budget 2020.

Une DSP concession a été octroyée en 2019 et le maître d'œuvre retenu. Des subventions sont acquises de la DETR et du Département.

## **i. Piscine Communautaire – OP26**

En 2020, et comme depuis plusieurs années, un minimum de travaux devra être effectué afin de permettre l'ouverture estivale (comme l'année précédente).

Par ailleurs, une étude de faisabilité technique et financière a été lancée en 2016 pour la piscine communautaire et son avenir.

Le rendu de tranche ferme a eu lieu en 2017. Les tranches conditionnelles ne sont actuellement pas déclenchées.

L'inscription de crédits nécessaires à la réhabilitation des vestiaires sera prévue au budget primitif à hauteur d'environ 900 000 €.

Pour mémoire, ce projet est inscrit au contrat régional de solidarité territoriale (ex contrat de pays).

## **j. Equipements Sportifs**

### Complexe sportif des Longerons / Terrain des Archers (Jardin d'arc) – OP25

Après plusieurs années d'expertises, des travaux conséquents ont été réalisés en 2018 et 2019 remboursés par les assurances (31 100 €). Néanmoins, malgré ces travaux, des légionnelles ont été de nouveau trouvées (en dessous des seuils). Le dossier se poursuivra sur 2020.

De plus, des travaux auront lieu sur l'éclairage du stade de football.

Une réflexion sur la mise en œuvre du contrôle d'accès par badge est en cours.

### Terrain de Football enherbé du Reflessoir – OP46

L'ensemble les clubs de football de la CC Bléré Val de Cher nous ont saisi par courrier en vue de la mise en place de l'éclairage sur le site ainsi que quelques petits travaux. Le coût estimé à 50 000 € HT.

La commission est favorable à ce projet.

### Gymnase du Réflessoir – OP30

Travaux de réfection des douches et autres travaux de sécurisation – 10 000 €

### Etude énergétique

Les chaufferies des équipements sportifs (Reflessoir, Aigremonts) sont vieillissantes. Une réflexion globale devra s'engager pour étudier un système de chauffage sur le site (proximité avec le Collège, le SDIS et la Gendarmerie).

## **k. Petite Enfance – Enfance – Jeunesse**

### Multi Accueil « A l'Abord Age » - Bléré – OP48

Des travaux sont à prévoir dans le multi accueil A l'Abord d'Age à Bléré – 20 000 € pour notamment des travaux de remise en état (bâtiment de 2006 sans travaux depuis), et extension du nombre de place d'accueil sans agrandir le bâtiment, mais avec quelques travaux d'aménagement. Les premières dépenses ont eu lieu en 2019, le solde en 2020 avec une aide de la CAF Touraine.

### Multi-Accueil « Les Lucioles » - Athée sur Cher (opération à créer)

Des travaux d'aménagement de l'espace extérieur devront être prévus. Le cout estimé des travaux est de l'ordre de 30 000 € avec une aide possible de la CAF Touraine.

### Modulaire pour les jeunes – Saint Martin le Beau – OP40

En 2020, des crédits seront inscrits pour les aménagements extérieurs nécessaires (restes à réaliser).

Matériels des équipements communautaires : remplacement de plusieurs machines prévues au budget (lave-linge à Francueil, ...)

Une réflexion sur l'achat d'un minibus est en cours.

## **I. Planification**

### Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) – OP42

La communauté de communes a prescrit son premier Plan local d'Urbanisme intercommunal en décembre 2015. Les études ont débuté en 2016 et se poursuivent.

Des subventions d'Etat ont été acquises.

Les sommes seront inscrites en restes à réaliser sur le budget, tant en recettes qu'en dépenses.

Le PLUi a été arrêté en octobre 2019.

De nouvelles dépenses pour les coûts d'enquête publique et de reprographie sont à inscrire (estimation à 60 000 €).

### Plans Locaux d'urbanisme communaux (PLU/POS) – OP41

En 2020, plusieurs modifications de PLU communaux, ou des déclarations de projets seront prévus.

De même, les crédits pour la révision du POS de St Martin le Beau (solde) seront inscrits par le biais des restes à réaliser ainsi que les dépenses pour la ZAP (Zone Agricole protégée).

Des crédits seront prévus à hauteur de 20 000 € pour terminer l'opération ZAP et pour l'éventuelles modifications d'autres PLU.

### Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – OP44

Notre 1<sup>er</sup> PCAET a été lancé en 2018. L'étude se termine et l'adoption définitive est prévue en février 2020.

Le programme d'actions a été défini. Les modalités de financement de ce programme ne sont à ce jour pas définies par l'Etat.

### Programme Local de l'Habitat – PLH – OP53 :

Le Bureau d'Etude Guy TAIEB a été retenu récemment pour réaliser le PLH 2020-2025 et tirer le bilan du PLH précédant.

### **m. OPAH – Opération pour l'Amélioration de l'Habitat**

L'étude pré opérationnelle OPAH a été adoptée par le conseil communautaire de septembre 2018.

Il répond à nos obligations pour l'aide à la mise en sécurisation des logements situés sur le périmètre du PPRT – Plan de Prévention des Risques Technologiques EPC France des communes de Bléré, Sublaines et Cigogné.

Pour mémoire, l'accompagnement en ingénierie et en subventions des habitants de cette zone est obligatoire pour la CCBVC (Dépense obligatoire pour la CCBVC). Le rapport de la partie PPRT est attendu pour début février.

La mise en œuvre de l'OPAH sur l'ensemble de la CCBVC a débuté en 2019. Une enveloppe annuelle de 100 000 € d'aides auprès de nos administrés sera affectée.

Il s'agit de subventions aux particuliers, qui seront amortissables.

### **n. Foyer de Jeunes Travailleurs BVC Le Tremplin / logements de secours – OP38**

Le solde des travaux seront prévus au budget 2020 et le solde des subventions perçues, de même que le prêt PLAi.

### **o. Hors Opération**

Achats divers : achat de matériels informatiques, travaux, achat de terrains (délaiés de l'A85), ou achats de matériels divers... et notamment de défibrillateurs pour les ERP dont nous sommes propriétaires (Gymnases, piscine, siège, ...)

Prévoir les crédits pour le remplacement à venir du serveur de la communauté de communes.

Le marché du Site Internet de la communauté de communes a été relancé et les crédits devront être inscrits au budget.

Inscriptions de crédits pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (300 / 600 litres) qui sont mis à la disposition des habitants de la CCBVC.

Aides aux entreprises de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher :

- i. BVC Développement : la communauté de communes continuera de soutenir en 2020 les investissements < à 10 000 € des entreprises de son territoire. Les crédits pourraient être inscrits en 2020 à raison de 30 000 €.
- ii. Aide à l'Immobilier : un soutien à l'immobilier d'entreprise est prévu par la communauté de communes de Bléré Val de Cher.  
Cette aide est partiellement déléguée au Département d'Indre et Loire afin de s'assurer du cofinancement par le département. Cette délégation prendra fin au 30 juin 2020.  
Pour les plus gros dossiers, il y a une participation de la Région.  
A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, nous souhaitons que la région intervienne pour toutes les aides aux entreprises.

Aides aux communes membres / Equipements Sportifs : il sera budgété les aides aux communes dans le cadre des aides aux financements des équipements sportifs communaux.

Un projet est en cours à St Martin le Beau (dossier en cours d'examen).



Pour mémoire, ce dispositif s'arrête à la fin du mandat, et pour se renouveler devra faire l'objet d'une délibération et d'une nouvelle convention.

Fibre optique – financement du déploiement :

En 2017, le conseil communautaire a décidé de l'adhésion de notre territoire au SMO Val de Loire Numérique. Ce syndicat a lancé une Délégation de Services Publics en vue de la mise en œuvre d'un réseau sur l'ensemble du territoire.

Le financement du déploiement de la fibre optique dans tous les foyers de la CCBVC sera inscrit à hauteur de 83 818 € par an sur 4 ans (première participation en 2019). Les travaux se feront sur plusieurs années.

WIFI Touristique -

Le conseil communautaire a délibéré sur le principe du déploiement du WIFI Touristique et il faudra prévoir des crédits pour le financement de la participation communautaire sous réserve de l'aval de chacun des sites identifiés.

### **3. Les nouveaux champs d'actions 2020**

#### **a. Eau et assainissement**

Ces compétences ont été prise par la communauté de communes.

Il est précisé que la compétence assainissement comprend :

- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC a été délégué au SATESE 37.

Les compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées » sont retracées sur des budgets annexes spécifique (cf. orientations budgétaires spécifiques).

#### **b. Sports**

A la demande de plusieurs communes, une étude se fera pour connaître les modalités de prise de la compétence relative aux sports, et surtout aux équipements sportifs, et notamment les gymnases.

Les modalités de financement et les travaux seront à étudier.

#### **c. Les zones d'activités**

Actuellement, les zones d'activités de la CCBVC offrent peu de disponibilités foncières. Afin de pouvoir répondre aux futures demandes d'implantation des entreprises endogènes et exogènes, il est important d'entreprendre les actions permettant de disposer d'une offre foncière attractive qui devra être assortie des équipements adéquats (tels que l'accès au très haut débit).

##### *Requalification de la ZA Bois Pataud (sur Budget principal)*

Il sera prévu au budget 2020 une étude et les premières dépenses relatives à la requalification de la ZA de Bois Pataud sur la commune de Bléré, ainsi que la rénovation de l'éclairage public de la zone, ainsi que de celle de St Julien (cout estimatif 50 000 €).

##### *Aménagement de la seconde tranche de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied (sur budget annexe ZA de Sublaines – point plus précis sur la fiche relative à ce budget)*

Afin d'offrir de nouvelles opportunités de foncier à vocation économique, la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied a été créée à proximité immédiate de l'échangeur de l'A85 et de la sortie n°11. Le site se situe sur les Communes de Sublaines et de Bléré. La zone d'activités a connu le développement d'une première tranche sur la commune de Sublaines, la commercialisation des terrains étant bien engagée sur le secteur de Sublaines, il s'est avéré nécessaire de poursuivre le développement de cette ZA à vocation d'activités économiques.

L'objectif principal est de participer au dynamisme économique du territoire communautaire.

Ainsi, l'aménagement de la seconde tranche de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied se fonde sur les objectifs économiques suivants :

- Conforter et diversifier le tissu économique en accueillant de nouvelles entreprises, notamment les PME-PMI et artisans, et permettant le développement de celles déjà présentes sur le territoire ;

- Permettre l'accueil de différentes typologies d'entreprises et de favoriser le développement économique sur ce secteur du territoire : le programme prévisionnel d'accueil d'entreprises a permis de définir des parcelles allant d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> à 138 000 m<sup>2</sup>, pour une surface cessible prévisionnelle totale de 403 000 m<sup>2</sup> dont 200 000 m<sup>2</sup> cessibles sur la phase 1 et 203 000 m<sup>2</sup> sur la seconde phase ;
- Créer des emplois sur le territoire communautaire.

#### **d. ORT – Opération de Revitalisation des Territoires**

Une Opération de revitalisation de territoire (ORT) est une opération qui vise à revitaliser les centres-bourg des communes. Cette opération s'appuie sur une convention signée par la Communauté de communes (obligatoirement partie prenante), les communes porteuses du projet et les financeurs. Cette convention comprend la délimitation du périmètre d'intervention, la gouvernance choisie et les actions mises en œuvre. Ces actions peuvent concerner l'habitat, le commerce, la mobilité, les espaces publics, etc.

Cette opération permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier, dans l'enceinte du périmètre, du dispositif Denormandie, qui existe depuis le 1er janvier 2019. Celui-ci consiste en une réduction d'impôt sur le revenu, en cas de travaux de rénovation énergétique prévus lors de l'acquisition du logement, avec obligation de louer le logement pendant un nombre d'années défini.

Elle permet également de maîtriser les implantations commerciales en dehors du périmètre. Les élus ou le préfet ont un « droit de veto » si le projet porte atteinte aux objectifs de l'ORT. En effet, Les élus de la CCBVC peuvent demander à la Préfecture de ne pas inscrire le dossier en CDAC, ce qui de fait empêcherait la réalisation de l'opération. De même, en cas d'implantation commerciale dans le périmètre de l'ORT, les dossiers ne feront pas l'objet d'un passage en CDAC.

La Ville de Bléré a été identifiée par l'Etat pour déterminer un périmètre, avec une extension sur La croix en Touraine (périmètre de la gare notamment).

Ce sujet sera étendu

#### **e. Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM)**

La loi d'Orientation des Mobilités (dite loi LOM) du 24 décembre 2019 indique que les communautés de communes devront se prononcer sur les prises de compétences en matière de mobilité. L'exercice des compétences se fera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Si la communauté de communes décide d'exercer l'une ou l'autre des compétences, la CCBVC devient Autorité Organisatrice des mobilités sur son territoire.

Les AOM (Autorités Organisatrices des Mobilités) sont habilitées à agir pour organiser différents services de mobilité et d'accompagnement sur le fondement des compétences dont le libellé a été réécrit par la LOM.

A ce titre, sur son ressort territorial, l'AOM est compétente pour assurer des services de mobilités suivants :

- des services réguliers de transport public de personnes ;
- des services à la demande de transport public de personnes (en recourant, en pratique, à des opérateurs de transport collectif ou à des artisans taxis) ;
- des services de transport scolaire ;

- des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.

Les AOM peuvent en outre proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;
- mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement

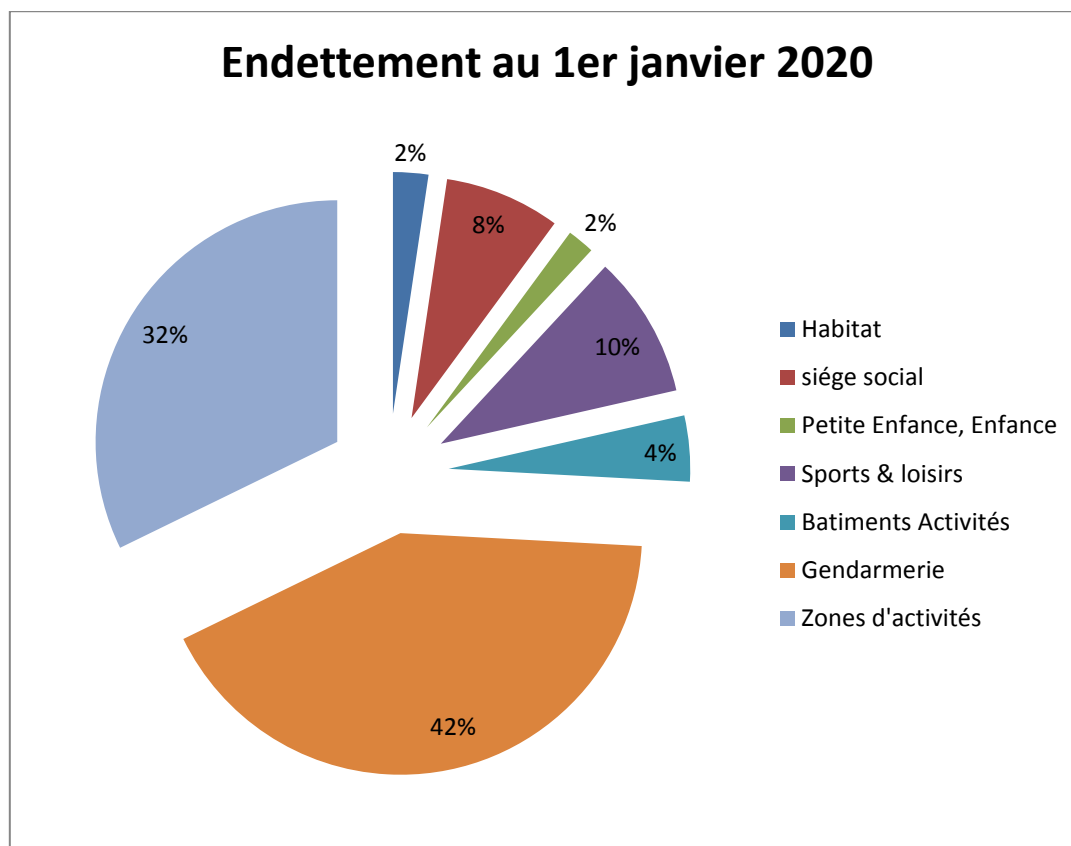
Chaque communauté de communes aura à se prononcer sur ces compétences, étant indiqué qu'il est possible de prendre l'une ou l'autre, ou aucune, ou toutes ces compétences. Les modalités de financement, de transferts, ainsi que les relations avec la région ne sont pas encore définies.

Ce point devra être vu en 2020 par les élus communautaires.

#### 4. Les emprunts -

##### a. Structure de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le graphique ci-après présente la répartition des emprunts de la communauté de communes de Bléré Val de Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2020) par type de compétences.



##### b. Les prévisions pour 2020

Les remboursements du capital seront inférieurs à 600 000 € en 2020 (hors nouvel emprunt, et hors prise des compétences eau potable et assainissement), et à 250 000 € pour les intérêts.

Un nouvel emprunt pourra être prévu pour couvrir le besoin de financement de l'investissement, et notamment pour le financement des lourds investissements à venir pour l'extension de la ZA de Sublaines Bois Gaulpied sur la Commune de Bléré.

Un emprunt de 1 000 000 € est actuellement en cours de tirage sur le budget annexe.

Pour mémoire, il n'y a pas (ou plus) d'endettement sur les budgets annexes :

- SCM Voirie
- Photovoltaïque

**Au 1er janvier 2020**

Année	Prêteur	Objet		Durée (années)	Capital à l'origine	capital restant dû 1er janvier	Année 2020		capital restant dû 31/12/2020	Fin de l'emprunt	
							Intérêt	Capital			
<b>Emprunts CCBVC - Budget principal</b>											
<b>2005</b>	Crédit Agricole	Piscine	TF	3,56%	15	600 000,00	25 557,78	342,04	25 557,78	-	<b>2020</b>
<b>2004</b>	Crédit Agricole	Gymnase des Aigremonts	TI	3,70%	20	1 000 000,00	243 141,31	9 855,00	48 648,64	194 492,67	<b>2024</b>
<b>2007</b>	Crédit Agricole	Aires Gens du Voyage	TF	3,80%	20	400 000,00	59 999,83	1 900,00	26 666,68	33 333,15	<b>2022</b>
<b>2010</b>	Caisse d'Epargne	Extension SOGAREP	TF	2,40%	10	351 078,13	39 064,07	597,05	39 064,07	-	<b>2020</b>
<b>2014</b>	Caisse d'Epargne	DOJO / Salle de Gymnastique	TF	2,61%	20	500 000,00	398 548,20	10 357,94	21 924,10	376 624,10	<b>2034</b>
<b>2015</b>	Banque Postale	Siège Social et travaux divers	TF	2,09%	20	650 000,00	540 729,34	11 076,73	28 771,23	511 958,11	<b>2035</b>
<b>2011</b>	Caisse d'Epargne	Crèche Athée sur Cher	TF	4,09%	15	100 000,00	54 364,23	2 154,90	6 834,02	47 530,21	<b>2026</b>
<b>2006</b>	BFT / Crédit Agricole	Crèche Bléré	TC	4,745%	15	240 000,00	30 000,00	1 443,27	15 000,00	15 000,00	<b>2021</b>
<b>2008</b>	Caisse d'Epargne	RAM Athée sur Cher	TF	5,05%	15	-	6 204,36	272,89	2 157,75	4 046,61	<b>2022</b>
<b>2006</b>	Caisse d'Epargne	ALSH Athée sur Cher	TF	5,05%	15	-	24 817,82	1 091,56	8 630,96	16 186,86	<b>2022</b>
<b>2006</b>	CAF Indre et loire	ALSH Athée sur Cher (modulaire)	TF	0,00%	5	24 000,00	8 000,00	-	8 000,00	-	<b>2019</b>
<b>2014</b>	CAF Indre et loire	Crèche Francueil	TF	0,00%	5	8 000,00	4 000,00	-	4 000,00	-	<b>2021</b>
<b>2019</b>	Action Logement	Foyer de jeunes Travailleurs	TV	0,25%		105 000,00	105 000,00	262,50	2 499,21	102 500,79	<b>2059</b>
<b>2012</b>	Crédit Agricole	Nouvelle Gendarmerie	TF	5,54%	20	896 000,00	679 946,92	36 799,99	42 317,57	637 629,35	<b>2032</b>
<b>2012</b>	Caisse des Dépôts	Nouvelle Gendarmerie	TV	2,65%	35	2 578 370,00	2 252 886,15	52 185,54	65 359,69	2 187 526,46	<b>2048</b>
<b>2013</b>	Crédit Mutuel du centre	Boulangerie Francueil	TF	3,80%	20	75 406,87	58 417,33	2 174,21	3 225,63	55 191,70	<b>2033</b>
<b>2014</b>	Crédit Mutuel du centre	Commerce Chisseaux	TF	3,25%	20	130 000,00	103 553,70	3 298,10	5 567,14	97 986,56	<b>2034</b>
		<b>Budget principal</b>				<b>7 657 855,00</b>	<b>4 634 231,04</b>	<b>133 811,72</b>	<b>354 224,47</b>	4 280 006,57	

**Emprunts CCBVC - Budget SCM Voirie (néant)**

**Emprunts CCBVC - Budget Ateliers Relais**

<b>2009</b>	Caisse d'Epargne	Ateliers Relais	TF	4,32%	20	180 000,00	107 121,08	4 557,85	9 002,87	98 118,21	<b>2029</b>
-------------	------------------	-----------------	----	-------	----	------------	------------	----------	----------	-----------	-------------

**Emprunts CCBVC - Budget ZA de Sublaines**

<b>2009</b>	Caisse d'Epargne	ZA Sublaines - Partie Sublaines	TF	4,32%	20	120 000,00	71 414,03	3 038,55	6 001,93	65 412,10	<b>2029</b>
-------------	------------------	---------------------------------	----	-------	----	------------	-----------	----------	----------	-----------	-------------

<b>2012</b>	Caisse des Dépôts	ZA Sublaines - Partie Sublaines	TF	4,87%	15	500 000,00	310 238,89	15 108,63	32 640,15	277 598,74	<b>2027</b>
-------------	-------------------	---------------------------------	----	-------	----	------------	------------	-----------	-----------	------------	-------------

<b>2016</b>	Caisse d'Epargne	ZA Sublaines - Partie Bléré	TF	0,92%	20	600 000,00	516 876,74	4 658,10	28 220,90	488 655,84	<b>2036</b>
-------------	------------------	-----------------------------	----	-------	----	------------	------------	----------	-----------	------------	-------------

<b>2019</b>	Crédit Mutuel du centre	ZA Sublaines - Partie Bléré	TF	1,58%	20	1 000 000,00	957 133,61	14 865,54	43 547,70	913 585,91	<b>2039</b>
-------------	-------------------------	-----------------------------	----	-------	----	--------------	------------	-----------	-----------	------------	-------------

		<b>Budget Annexe ZA Sublaines</b>				<b>2 220 000,00</b>	<b>1 855 663,27</b>	<b>37 670,82</b>	<b>110 410,68</b>	<b>1 745 252,59</b>	
--	--	-----------------------------------	--	--	--	---------------------	---------------------	------------------	-------------------	---------------------	--

**Emprunts CCBVC - Budget ZAEIC**

<b>2009</b>	Crédit Mutuel du centre	Zones d'Activités	TF	3,25%	20	500 000,00	398 283,91	12 685,03	21 411,97	398 283,91	<b>2034</b>
-------------	-------------------------	-------------------	----	-------	----	------------	------------	-----------	-----------	------------	-------------

		<b>TOTAL</b>				<b>10 557 855,00</b>	<b>7 003 029,51</b>	<b>188 993,01</b>	<b>494 782,44</b>	<b>6 529 659,04</b>	
--	--	--------------	--	--	--	----------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--

## **Budget annexe « Photovoltaïque »**

Créé en 2012 ce budget assujéti à TVA retrace les investissements relatifs aux panneaux photovoltaïques installés sur la Nouvelle Brigade de Gendarmerie de Bléré.

En 2020, nous aurons les recettes liées à la vente d'électricité ainsi, que les frais d'entretien de l'équipement.

En investissement sera prévu le versement de la subvention du budget principal au budget annexe.

## **Ateliers Relais**

Dans ce budget seront retracées les recettes liées aux loyers de crédit-bail du bâtiment. De même, il y aura quelques dépenses de fonctionnement liées aux assurances notamment et au remboursement des intérêts d'emprunt.

En investissement, le remboursement du capital sera inscrit. Un emprunt a été contracté sur ce budget afin de couvrir les coûts de construction des deux ateliers relais.

L'amortissement du bien, et des subventions afférentes sera prévu.

Aussi, nous prévoirons les sommes nécessaires à l'admission en non-valeur des loyers non recouvrés auprès d'un de nos ex locataires.



## ZA de Sublaines – Bois Gaulpied

Ce budget retrace la création de la ZA de Sublaines Bois Gaulpied sur la commune de Sublaines, et retrace la ZAC sur la commune de Bléré.

Ce budget est soumis à TVA et à gestion des stocks.

En dépenses de fonctionnement, nous devons prévoir :

- Les acquisitions foncières (reliquat)
- Les frais d'études diverses, de géomètres, de maîtrise d'œuvre et AMO
- Les travaux
- Diagnostic Archéologique

Ces dépenses seront couvertes par :

- Des ventes d'immeubles
- Des subventions
- Un emprunt pour le solde

Il est à préciser que ces budgets retracent les frais de création des zones, mais pas l'entretien qui suit. Cet entretien est supporté par le budget principal (électricité, espaces verts, etc.).

Enfin, la gestion des stocks de terrains sera inscrite au budget.

Pour information, ce budget supporté la mise en œuvre de la fibre optique sur la zone, DSP transférée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au SMO Val de Loire Numérique.

### **Point sur le dossier :**

Les premières acquisitions de terrains ont démarré dès 2016 et se sont finalisées sur 2018. Il reste des indemnités d'éviction à verser.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet GEOPLUS qui assurera également les missions de géomètre.

Le diagnostic archéologique a été réalisé sur tout le périmètre de l'extension (été 2018 et été 2019) :

- 1<sup>ère</sup> phase : 3 zones de fouilles archéologiques ont été prescrites pour 3 périodes historiques différentes.
  - o Les travaux de fouilles pour la période médiévale auront lieu au printemps 2020 (cout 400 000 € HT).
- 2<sup>ème</sup> phase : les résultats du diagnostic seront connus au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

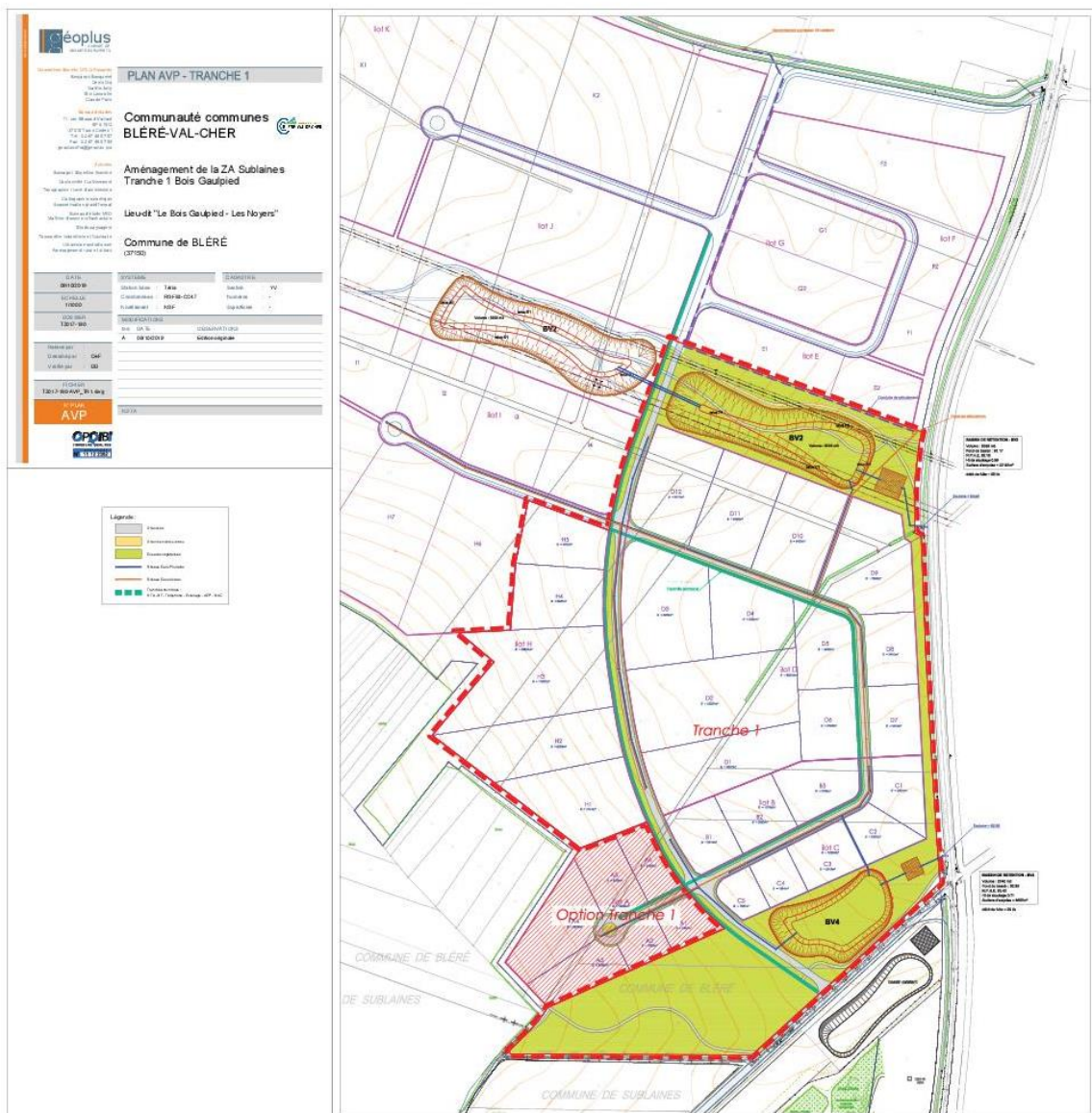
Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher souhaite aménager, dès 2020, une première phase permettant de disposer d'environ 15 hectares de terrains cessibles.

Les terrains seront divisibles à la demande en fonction de la surface dont ont besoin les porteurs de projet.

La consultation pour les travaux (VRD, eau potable, éclairage public, aménagements paysagers) de cette première phase d'aménagement est en cours.

Il convient de noter également que la ZAC va s'inscrire dans une démarche environnementale, de développement durable et de qualité paysagère.

Cette opération est inscrite au contrat de ruralité (fiche 2.7 du volet 2 « Développement de l'Attractivité ») et s'inscrit aussi dans la démarche Territoire d'Industrie.



En effet, la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, avec les Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais et de Touraine Est Vallées, a été labellisé TERRITOIRE D'INDUSTRIE dont le protocole d'accord a été signé le 23 avril 2019 en présence de Mesdames les Ministres Jacqueline GOURAULT et Agnès PANNETIER-RUNACHER.

Le protocole d'accord listait les futures actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche territoire d'industrie. Ainsi, dans l'axe 4 « Renforcer l'attractivité industrielle du Grand Est Touraine », il est prévu une fiche-action intitulé « *Assurer le développement et la qualification des parcs industriels locaux* ». Le développement de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied pour le territoire de Bléré-Val de Cher fait partie des sites évoqués dans cette fiche action.

# ZAEIC – Zone d’Activités Economique d’Intérêt Communautaire

Ce budget permet la gestion des extensions des autres zones d’activités Communautaires (ZAEIC = Zones d’Activités Economiques d’Intérêt Communautaire) à savoir :

- Extension de la Zone de Ferrière à Athée sur Cher
- Extension des Zones de Bléré sur Civray de Touraine
- Requalification de la Zone de Bois Pataud à Bléré

Il est obligatoire de gérer les zones d’activités en budget annexe. Il s’agit d’un budget en nomenclature M14 adaptée aux lotissements avec assujettissement à TVA. Les stocks doivent être gérés.

Il est à préciser que ces budgets retracent les frais de création des zones, mais pas l’entretien qui suit. Cet entretien est supporté par le budget principal (électricité, espaces verts, etc.).

## a. Extension de la Zone de Ferrière à Athée sur Cher

Une première vente a eu lieu en 2015 et nous espérons d’autres ventes sur 2020. Des travaux d’éclairage public seront prévus (remise en état).

## b. Extension des Zones de Bléré sur Civray de Touraine

Les travaux sont terminés et nous avons cédé plusieurs terrains depuis 2015. Nous espérons d’autres cessions sur 2020.

## c. Requalification de la Zone de Bois Pataud à Bléré

L’acquisition de deux parcelles situées sur cette zone a permis à la communauté de communes de travailler sur une requalification partielle de la zone d’activités. Des petits travaux seront prévus.

Il reste 3 parcelles à céder dont une piste intéressante pour 2020.

Un emprunt sera prévu pour équilibrer le budget. De plus, nous gérons les stocks dans ce budget.

# SCM Voirie

## **Préambule :**

Le service commun mutualisé voirie a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par délibération du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2015. Il résulte de la dissolution au 31 décembre 2015 du Syndicat Intercommunal Bléré Val de Cher qui avait pour mission l'entretien des voiries. Une Entente intercommunale entre la CCBVC et les communes de Larçay, Vétetz et Azay-sur-Cher a été créée pour leur assurer la continuité du service.

Le budget annexe SCM Voirie a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **Fonctionnement : recettes et dépenses**

### **Recettes :**

Les recettes proviennent :

- De l'acompte versé par chaque commune :
  - Communes de la CCBVC, via un transfert du budget principal (total 491.883,00€)
  - Communes de l'entente (total de 132.117,00€)
  
- Des prestations Hors acomptes :
  - Balayage (factures trimestrielles)
  - Travaux hors acompte sollicitées par les communes membres
  - Travaux hors acompte sollicitées par la CCBVC pour ses autres budgets,
  - Les prestations extérieures (communes limitrophes ou NEC essentiellement)
  
- Les reventes de produits
  - Aux communes (sel de déneigement, panneaux de signalisations...)
  - Les reventes de produits (reprises d'émulsion en fin de saison ...)
  
- Les remboursements de frais de formations mutualisées

*Pour 2020, les recettes liées aux acomptes resteront inchangées. Les recettes de refacturation de formations devraient rester stables, de même que celles de balayage. En revanche, les recettes de travaux hors acompte seront estimées à la baisse car il est possible que les élections aient une incidence sur les travaux commandés (mise en place des élus)*

### **Dépenses :**

Les dépenses sont relativement stables d'une année à l'autre.

On retrouvera, majoritairement, les charges à caractère général qui représenteront une enveloppe importante (plus de 400 000 €). Les postes principaux seront :

- Fourniture de voirie (plus de 50 % des dépenses du chapitre)
- Le carburant,
- Frais d'entretien des véhicules
- Assurance

*Pour 2020, des dépenses à caractère général devraient légèrement augmenter. Les dépenses de fourniture de voiries sont revues à la hausse pour tenir compte de l'inflation des prix (5% annoncé pour le béton par exemple). Celles de carburants seront maintenues alors que les prix à la pompe ne cessent d'augmenter. Il est prévu de poursuivre la politique des trajets minimaux avec nos véhicules en privilégiant les livraisons groupées de matériaux. Les dépenses d'entretien de véhicules seront maintenues.*

De la même manière, les charges de personnel, de l'ordre de 400 000 €, seront supportées par le budget principal de la CCBVC. Le budget annexe remboursera le budget principal.

*Les dépenses de personnel 2020 seront légèrement plus importantes qu'en 2019. Pour mémoire, en 2019 deux agents du service n'ont été que partiellement remplacés (agents contractuels et agent du NEC).*

Les dépenses d'amortissements seront prévues.

### **Investissement : recettes et dépenses**

#### **Recettes :**

Il n'est pas prévu de produit de cession. Les recettes viendront de la reprise d'excédent de l'exercice antérieur et des recettes de FCTVA, liés aux investissements.

#### **Dépenses :**

En investissement, nous prévoyons les dépenses suivantes :

- Accessoires pelle à pneus : godet drop (8.000€)
- Matériel électroportatif (3000 €)
- Ordinateurs et logiciels (3.000€)
- Grosses réparations de la balayeuse (chiffrage en cours, estimation à 30.000€)

L'amortissement de la subvention du véhicule électrique sera prévu.

Une réflexion s'engagera en 2020 sur l'avenir du site de la Voirie. La propriété du terrain est départementale. Le CD37 envisage de mener une opération de construction/aménagement du STA de Bléré sur le site. Ainsi, il sera opportun de réfléchir ensemble à l'aménagement du site, et pourquoi pas à des pistes de mutualisation CD37-CCBVC-NEC.

# Eau potable

## **Préambule :**

Ce budget a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la communauté de communes suite à la prise de compétences « Eau potable ».

Ce budget regroupe l'ensemble des charges et produits relatifs à l'eau potable du territoire, y compris la Délégation de service Public sur la commune de Bléré (qui s'arrête au 30 juin 2020).

## **SECTION d'Exploitation**

### **Recettes :**

Les recettes proviennent :

- De la facturation de l'Eau potable sur le territoire

Les tarifs seront lissés sur une période de 10 ans.

- Facturation des travaux et branchements effectués par les services ou externalisés
- Encaissement des taxes pour l'Agence de l'eau (taxes qui sont ensuite reversées)
- Quelques produits divers (locations des terrains et autres pour les antennes relais par exemple)

La reprise des résultats d'exploitation des Syndicats d'Eau de la Vallée du Cher, et du SIAEP Céré la Ronde – Epeigné les Bois seront inscrits.

Les résultats des autres services de l'eau potable (Budget annexe des communes) seront repris sous réserve de délibérations concordantes de la commune avec la communauté de communes.

### **Dépenses :**

Les dépenses à caractère général sont principalement :

- Fournitures non stockables : énergie, produits de traitement, ...
- Fournitures d'équipements
- Entretien des réseaux et matériels
- Maintenance des équipements
- Assurances
- Reversement de la Taxe Agence de l'eau
- Prestations de services sur de nombreuses communes du territoire et astreintes, y compris celle de la gestion de l'eau potable sur Bléré à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Achat éventuel d'eau à d'autres territoires

Les Dépenses de personnel (estimation 350 000 €) seront inscrites.

La charge de la dette sera inscrite (estimée à ce jour à 150 000 € d'intérêts sur 2020). Les couts d'une éventuelle ligne de trésorerie seront prévus.

Des frais d'études pourront être prévus.

## **Investissement : recettes et dépenses**

### **Recettes :**

Il n'est pas prévu de produit de cession. Les recettes viendront des recettes de FCTVA, liés aux investissements.

Des subventions sont escomptées pour certains travaux lancés précédemment (solde de subvention).

Une reprise des résultats d'investissement des deux syndicats sera inscrite et éventuellement un transfert des résultats des communes membres.

L'équilibre de la section d'investissement se fera par l'inscription d'un emprunt.

### **Dépenses :**

En investissement, nous prévoyons les dépenses suivantes (restes à réaliser transmis des communes ou des syndicats) :

- Luzillé : travaux Rue de la Sibillerie
- Athée sur Cher : changement des compteurs d'eau potable
- Céré la Ronde : travaux d'Eau potable en centre bourg (changement de canalisation)
- Epeigné les Bois : travaux sur canalisations
- Bléré

Des nouveaux projets pourraient être inscrits :

- Travaux de remplacement de canalisation (Civray de Touraine, Francueil par exemple)
- Remplacement de la télégestion sur l'ancien périmètre du syndicat d'eau de la Vallée du cher

Enfin, la problématique de lutte contre les CVM à Luzillé devra être étudiée et des solutions pérennes trouvées.



# Assainissement des Eaux Usées

## **Préambule :**

Ce budget a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la communauté de communes suite à la prise de compétence « Assainissement des Eaux Usées ».

Ce budget regroupe l'ensemble des charges et produits relatifs à l'assainissement du territoire.

## **SECTION d'Exploitation**

### **Recettes :**

Les recettes proviennent :

- De la facturation de l'Assainissement sur le territoire

Les tarifs seront lissés sur une période de 10 ans.

- Facturation des travaux et branchements effectués par les services ou externalisés
- Encaissement des taxes pour l'Agence de l'eau (taxes qui sont ensuite reversées)
- Quelques produits divers

La reprise des résultats d'exploitation du Syndicat d'Assainissement CCCF seront inscrits. Les résultats des autres services de l'assainissement (Budget annexe des communes) seront repris sous réserve de délibérations concordantes de la commune avec la communauté de communes.

### **Dépenses :**

Les dépenses à caractère général sont principalement :

- Fournitures non stockables : énergie, produits de traitement, ...
- Fournitures d'équipements
- Entretien des réseaux et matériels
- Maintenance des équipements
- Assurances
- Reversement de la Taxe Agence de l'eau
- Prestations de services et entretien sur l'ensemble des 16 stations d'épuration
- Frais de suivi des boues

La cotisation au SATESE sera prévue.

Les Dépenses de personnel seront inscrites.

La charge de la dette sera inscrite (estimée à ce jour à 125 000 € d'intérêts sur 2020). Les frais inhérents à une éventuelle ligne de trésorerie seront prévus.

Des frais d'études pourront être prévus notamment pour la gestion des boues.

## **Investissement : recettes et dépenses**

### **Recettes :**

Il n'est pas prévu de produit de cession. Les recettes viendront des recettes de FCTVA, liés aux investissements passés.

Des subventions sont escomptées pour certains travaux lancés précédemment (solde de subvention).

Une reprise des résultats d'investissement du Syndicat CCCF sera inscrite et éventuellement un transfert des résultats des communes membres.

L'équilibre de la section d'investissement se fera par l'inscription d'un emprunt.

### **Dépenses :**

En investissement, nous prévoyons les dépenses suivantes (restes à réaliser transmis des communes ou des syndicats) :

- Bléré : rue de la Varenne
- Station de Bléré et Station de Civray : remplacement des clarificateurs
- Chisseaux / Chenonceaux : remplacement d'une conduite
- Francueil : extension du réseau sur la Dolinière et le Defaix
- Epeigné les Bois : curage des lagunes

Des nouveaux projets pourraient être inscrits :

- Travaux de remplacement de canalisation
- Matériels pour les stations et gros entretiens

Enfin, la mise à jour des zonages d'assainissement sera prévue.